

Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

Distr. générale
24 novembre 2021
Français
Original : anglais

New York, 4-28 janvier 2022

Rapport national présenté en application de la mesure n° 20 du plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010

Rapport présenté par la Suède

1. Au titre de la mesure n° 20 du plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, la Suède présente ici un rapport sur les activités qu'elle a menées depuis la Conférence d'examen de 2015. La mesure n° 20 encourage les États parties à présenter régulièrement des rapports sur la mise en œuvre du plan d'action adopté en 2010, ainsi que de l'article VI du Traité, de l'alinéa c) du paragraphe 4 de la décision de 1995 intitulée « Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires », et des 13 mesures concrètes convenues dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000, tout en rappelant l'avis consultatif donné par la Cour internationale de Justice le 8 juillet 1996. Le présent rapport est établi suivant les catégories visées dans le plan d'action, qui correspondent également aux trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

2. La Suède souligne l'importance de l'objet et du but du Traité sur la non-prolifération quant à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires et appuie l'adhésion universelle au Traité. La Suède est attachée aux principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence s'agissant de l'exécution des obligations contractées par les États en application du Traité.

3. Soulignant également l'importance qu'elle attache aux questions relatives au désarmement et à la non-prolifération, la Suède a créé à Stockholm en 2016 un poste d'ambassadeur pour le désarmement et la non-prolifération, consacré exclusivement à ces sujets.

4. Ayant adopté une politique étrangère féministe, la Suède est fermement convaincue que l'application d'une approche soucieuse de l'égalité des genres et la promotion d'une participation véritable des femmes et des hommes dans les affaires du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements contribuent à renforcer le Traité sur la non-prolifération. À cet égard, la Suède défend activement le programme de désarmement lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et l'égalité des genres : elle s'emploie à promouvoir l'objectif du



programme consistant à assurer la participation égale, pleine et effective des femmes à tous les processus de prise de décision.

5. La Suède mène un dialogue suivi avec la société civile, principalement avec les organisations non gouvernementales, sur les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération, notamment le Traité sur la non-prolifération. La participation et la collaboration de la société civile sont essentielles et contribuent à renforcer et à élargir le dialogue et à accroître la transparence et seront à terme bénéfiques au Traité lui-même.

6. Afin d'améliorer les connaissances nationales au sujet du désarmement sous tous ses aspects, tout en créant des compétences internes diversifiées et durables dans ce domaine, la Suède a créé à l'Université d'Uppsala l'Alva Myrdal Centre, un centre national du savoir fondé sur la recherche en matière de désarmement nucléaire.

7. La Suède était membre non permanent du Conseil de sécurité en 2017-2018 et, en cette qualité, elle a examiné toutes les questions dont le Conseil était saisi, y compris celles qui concernaient le Traité sur la non-prolifération.

8. La Suède a été membre du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de septembre 2018 à septembre 2021. En tant que Présidente du Conseil de septembre 2019 à septembre 2020, elle s'est intéressée de près et a participé activement aux délibérations se rapportant au Traité sur la non-prolifération, notamment celles sur la question du nucléaire iranien.

Désarmement nucléaire

9. Compte tenu de la nécessité de débloquent la diplomatie du désarmement nucléaire, la Suède a lancé l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire le 11 juin 2019. Cette initiative regroupe 16¹ États non dotés d'armes nucléaires faisant partie de différentes régions géographiques et appliquant des politiques de sécurité diverses et propose un moyen de mettre en œuvre les engagements convenus au titre du Traité sur la non-prolifération au moyen d'une approche pas à pas, suivant des étapes concrètes qui se renforcent mutuellement – réalisable également dans l'actuel contexte de sécurité – et de créer l'appui politique nécessaire pour réaliser de nouveaux progrès. À la réunion ministérielle du 11 juin 2019, les pays participants ont adopté la Déclaration de Stockholm, témoignant du ferme engagement politique du groupe. Les 16 pays collaborent depuis 2019 afin d'envisager des mesures concrètes qui pourraient être prises pour insuffler la confiance et le dynamisme dans les négociations internationales en matière de désarmement nucléaire, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des engagements pris lors des conférences d'examen de 1995, de 2000 et de 2010. Une réunion internationale d'experts, ayant eu lieu à l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm en septembre 2019, a apporté une contribution indépendante au processus. De hauts fonctionnaires des 16 États participants se sont ensuite réunis en novembre pour examiner les moyens de traduire la Déclaration de Stockholm en actions concrètes en prévision de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et pour préparer la réunion ministérielle suivante de l'initiative. À la réunion ministérielle de Berlin, le 25 février 2020, les États participants ont adopté une déclaration politique et une annexe comprenant une liste non exhaustive des étapes à suivre, progressivement, en ce qui concerne notamment les habitudes de coopération, l'atténuation des risques, la transparence, la réduction du rôle des armes nucléaires dans les doctrines, la participation des jeunes et l'éducation en matière de désarmement, et l'égalité des genres. Cette annexe est devenue un document de travail

¹ Allemagne, Argentine, Canada, Espagne, Éthiopie, Finlande, Indonésie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, Suède et Suisse.

intitulé « Des jalons pour le désarmement nucléaire », qui a été soumis à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération. En 2021, l'Initiative a soumis à la Conférence un deuxième document de travail, intitulé « Plan de réduction des risques nucléaires ». Les ministres participants se sont rencontrés à trois reprises en 2021 : à Amman en janvier, à Madrid en juillet et à Stockholm en décembre. Plusieurs activités de mobilisation ont été menées dans les mois précédant la Conférence d'examen, invitant les États parties au Traité à s'aligner sur les propositions de l'Initiative. L'Initiative de Stockholm est aussi un témoignage de l'attachement et de l'appui de la Suède au programme de désarmement proposé par le Secrétaire général, dont la Suède défend vigoureusement la mesure n° 1 en facilitant le dialogue sur le désarmement nucléaire.

10. La Suède appuie sans réserve la Conférence du désarmement en tant que seule instance multilatérale permanente pour les négociations relatives au désarmement. La Suède souligne depuis toujours qu'il importe d'accomplir des progrès dans les travaux de la Conférence du désarmement. Ainsi, elle appuie pleinement les efforts déployés pour sortir de l'impasse et pour que la Conférence puisse décider d'un programme de travail qui lui permette de poursuivre les travaux utiles qu'elle a effectués au fil des ans. Elle soutient également la mise à jour technique du règlement intérieur de la Conférence du désarmement destinée à tenir compte de l'égalité des femmes et des hommes. La Suède regrette qu'aucun consensus ne soit possible pour l'instant sur ce sujet. Durant sa présidence de la Conférence du désarmement en 2018, la Suède a atteint l'objectif de parvenir à un accord de principe au sujet des coordonnateurs des organes subsidiaires qui venaient alors d'être créés.

11. La Suède participe activement, en collaborant de bonne foi, aux travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale, à la fois à titre national, en tant que membre de l'Union européenne et dans d'autres groupes. Elle défend ardemment le multilatéralisme et un ordre international fondé sur des règles, convaincue que la coopération internationale demeure le meilleur moyen de promouvoir les intérêts tant nationaux que collectifs. Elle s'efforce de protéger et d'améliorer le dispositif du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements et s'oppose aux tentatives visant à décrédibiliser les organismes internationaux et à mettre en cause leur intégrité.

12. Dans l'objectif de renforcer la vérification du désarmement nucléaire et la collaboration entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires, la Norvège, le Royaume-Uni, les États-Unis et la Suède participent au Partenariat quadripartite de vérification nucléaire. Le Partenariat quadripartite découle d'une conviction partagée selon laquelle un régime de vérification efficace et crédible qui inspire confiance à tous les États est fondamental à la réalisation du désarmement nucléaire et d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il vise à apporter des solutions aux difficultés liées à la vérification de la réalité du désarmement nucléaire et à fournir à la communauté internationale un banc d'essai réaliste pour l'application et l'évaluation des technologies de surveillance que tous les États pourraient utiliser dans le cadre de leurs activités de vérification, ainsi que des modèles de stratégies susceptibles de contribuer aux futures discussions portant sur la façon dont les activités de suivi de l'application des traités pourraient être exécutées dans le monde réel. De plus amples informations sur le Partenariat quadripartite sont disponibles dans le document de travail conjoint présenté à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

13. La Suède continue de participer activement au Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, notamment en coprésidant le groupe de travail technique. Les travaux du Partenariat international aident à instaurer et à préserver un monde exempt d'armes nucléaires. Une étroite collaboration entre les États dotés

d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires contribue à faire progresser la vérification. La Suède participe au nouveau Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire, qui se réunira en 2022, un des experts désignés étant suédois.

14. La mise en œuvre intégrale du Traité sur la non-prolifération et des engagements qui s'y rapportent permettrait d'assurer l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. En attendant que cet objectif soit atteint, la Suède s'emploie à mieux faire connaître les conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires. Elle participe activement aux conférences internationales portant sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires et a été co-auteur de la résolution correspondante adoptée par l'Assemblée générale en 2015, 2017, 2019, 2020 et 2021.

15. La Suède a participé activement au débat puis aux négociations qui ont abouti à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, notamment en soumettant deux documents de travail. À l'issue des négociations, en juillet 2017, elle a voté en faveur de l'adoption de ce traité et complété son vote en expliquant son point de vue sur plusieurs aspects du Traité, y compris ses préoccupations concernant certaines lacunes importantes du projet. Plus tard en 2017, elle a décidé de commander une enquête afin d'analyser les conséquences d'une éventuelle adhésion de sa part au Traité. La conclusion de l'enquête, qui a été renvoyée aux parties prenantes publiques et non publiques pour consultation et remise au Gouvernement en janvier 2019, était de recommander que le Traité, sous sa forme actuelle, ne soit ni signé ni ratifié par la Suède. Le Gouvernement a ensuite suivi cette recommandation. Afin de suivre activement l'évolution du Traité, la Suède participera à la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires avec le statut d'observateur.

16. Conformément à la résolution [71/259](#) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a créé un groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires composé de représentants de 25 États, dont la Suède. À ses réunions de 2017 et 2018, le groupe a examiné les éléments fondamentaux d'un futur traité non discriminatoire, multilatéral et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires et fait des recommandations à ce sujet. Le rapport final du groupe a été examiné avec tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies lors d'une réunion consultative informelle à composition non limitée en 2018.

17. En plus de la participation au groupe d'experts de haut niveau, la Suède s'est constamment déclarée favorable à l'ouverture immédiate de négociations, dans le cadre de la Conférence du désarmement, sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Elle pense qu'un traité interdisant la production de matières fissiles devrait faire partie intégrante de tout cadre de composantes fondamentales mutuellement complémentaires consacré à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. De plus, elle a sans cesse appelé tous les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à déclarer et à observer immédiatement un moratoire sur leur production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

18. La Suède défend avec ferveur la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des armes nucléaires. Conformément à la 9^e des 13 mesures concrètes convenues à la Conférence d'examen de 2000, des mesures concrètes concertées doivent être adoptées, permettant de réduire encore le statut opérationnel des systèmes d'armes. Le plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010 tient également compte des intérêts légitimes des États non dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne cette question. En tant que membre du Groupe de la levée de l'état

d'alerte², la Suède demande constamment aux États dotés d'armes nucléaires de s'occuper du nombre considérable d'armes nucléaires qui demeurent en état de haute alerte, à la fois comme mesure de réduction des risques et comme une mesure concrète en faveur du désarmement nucléaire. À l'Assemblée générale de 2018, 175 États ont voté en faveur de la résolution biennale du Groupe (résolution 73/60) intitulée « Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires » et un nombre considérable d'États s'en sont portés coauteurs. Au moyen de cette résolution, un message clair a été envoyé sur la nécessité de redoubler d'efforts pour veiller au respect des engagements pris de lever l'état de haute alerte des armes nucléaires.

19. La Suède, comme le reste de l'Union européenne, s'emploie à soutenir et à promouvoir l'entrée en vigueur de toute urgence du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, notamment en demandant aux États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux visés à l'annexe 2, de ratifier le Traité. La Suède a participé à la Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité en 2015, 2017 et 2019 et à la réunion ministérielle qui s'est tenue à Vienne en 2016 à l'occasion du vingtième anniversaire de la négociation de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et fait des déclarations nationales à ces occasions. La Suède apporte son plein appui au travail du Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, notamment en fournissant des compétences et du matériel techniques pour la détection des gaz rares qui sont émis à la suite d'explosions nucléaires. Ce travail renforce l'efficacité du régime de vérification et ses activités de contrôle du respect de l'interdiction complète des explosions nucléaires.

20. La Suède participe aux réunions du groupe de travail de l'initiative Créer un environnement propice au désarmement nucléaire, afin de favoriser un dialogue ouvert et réaliste sur l'amélioration des conditions de sécurité et la promotion de nouveaux progrès en matière de désarmement nucléaire.

Non-prolifération des armes nucléaires

21. Les activités de l'AIEA présentent une très grande importance pour la promotion des travaux du Traité sur la non-prolifération. La Suède œuvre activement à Vienne et ailleurs pour renforcer l'action de l'AIEA et la rendre plus efficace. Elle a été membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA pour la période 2018-2021 et chargée de présider les travaux du Conseil pour la période 2019-2020. En particulier, en sa qualité de Présidente du Conseil, elle a collaboré étroitement avec les autres membres du Conseil et avec le secrétariat de l'AIEA pour examiner les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil qui présentent un intérêt pour les piliers II et III du Traité sur la non-prolifération.

22. La Suède appuie l'AIEA et son action, y compris les activités que l'Agence mène pour vérifier la mise en œuvre par l'Iran du Plan d'Action global commun, qui est un élément essentiel du dispositif mondial de non-prolifération et d'une importance cruciale pour la sécurité régionale et mondiale. Le 22 septembre 2020, la Suède a rejoint l'Instrument de soutien aux transactions commerciales, un fonds européen à usage spécial créé en janvier 2019 pour faciliter le commerce légitime avec l'Iran, l'accent étant mis sur les objectifs humanitaires. En outre, ces dernières années, la Suède a apporté un appui considérable en versant des contributions volontaires pour aider l'AIEA à vérifier le respect par l'Iran des engagements pris dans le Plan d'action.

² Chili, Malaisie, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Suède, Suisse.

23. Cela fait plus de 10 ans que les inspecteurs de l'AIEA ont été contraints de quitter la République populaire démocratique de Corée. Toutefois, l'Agence continue de surveiller le programme nucléaire de ce pays, y compris à l'aide d'images satellite. Pour aider l'AIEA à se préparer à d'éventuelles activités de vérification en République populaire démocratique de Corée, la Suède a été l'un des principaux fournisseurs de contributions volontaires à l'équipe de vérification de l'AIEA pour ce pays. Et pour promouvoir une solution pacifique à la situation dans la péninsule coréenne, elle a continué d'encourager le dialogue et la diplomatie entre les parties concernées.

24. Grâce à son programme de soutien aux garanties de l'AIEA, mis en place en 1986, la Suède contribue chaque année à la formation d'experts et d'inspecteurs de l'AIEA afin d'améliorer les garanties internationales. Malgré les restrictions dues à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), elle a pu accueillir des sessions de formation destinées aux inspecteurs et aux analystes en imagerie de l'AIEA au cours de la période 2020-2021, mais en nombre bien moins élevé que d'habitude. Elle est consciente que l'accès permanent aux installations nucléaires suédoises est nécessaire pour fournir un appui à l'AIEA en matière de formation et elle a l'ambition d'amener de nouveau le programme d'appui au niveau d'avant la pandémie. La Suède apporte également son aide à l'AIEA par le développement, au Musée suédois d'histoire naturelle, de méthodes visant à renforcer sa capacité à tirer des conclusions à partir du prélèvement d'échantillons dans le milieu.

25. La Suède a en vigueur un accord de garanties généralisées depuis 1995 et un protocole additionnel depuis 2004 et considère ces deux instruments comme la norme actuelle de vérification au titre de l'article III du Traité sur la non-prolifération.

26. La Suède a participé au processus du Sommet sur la sécurité nucléaire dès sa création en 2009 et pendant ses quatre réunions tenues de 2010 à 2016. De son point de vue, le processus a permis d'aborder, d'améliorer et de renforcer l'engagement international en matière de sécurité nucléaire au plus haut niveau politique et d'améliorer le travail concret qui s'est fait et qui se poursuit dans ce domaine. La Suède appuie tous les efforts déployés à l'échelle nationale et internationale pour que la dynamique et l'esprit des Sommets sur la sécurité nucléaire soient maintenus. Dans cette perspective, elle participe activement aux travaux du Groupe de contact sur la sécurité nucléaire et à ceux du sous-groupe de travail sur la sécurité nucléaire et radiologique du Partenariat mondial et contribue régulièrement au financement extrabudgétaire des activités menées par l'AIEA pour promouvoir la sécurité nucléaire dans le monde.

27. La Suède a participé au niveau ministériel à la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire qui s'est tenue à Vienne en février 2020, et au niveau vice-ministériel à la session de cette conférence qui s'est tenue à Vienne en décembre 2016. À ces deux occasions, une déclaration nationale a été faite. À la Conférence de 2020, la Suède a souligné que la coopération internationale et la mise en commun des meilleures pratiques étaient essentielles au renforcement du cadre de sécurité nucléaire dans le monde.

28. La Suède est très favorable aux missions d'examen par les pairs. En 2016, le Service consultatif international sur la protection physique de l'AIEA a effectué une mission de suivi de deux semaines en Suède pour évaluer l'état de la mise en œuvre des recommandations et suggestions que l'AIEA avait faites au cours d'une précédente mission, en 2011. La mission a constaté que de nombreuses recommandations de la mission effectuée en 2011 avaient abouti à des améliorations concrètes dans le système suédois de protection physique. Notamment, la collaboration entre les autorités publiques s'était améliorée et les prescriptions et mesures de sécurité dans les centrales nucléaires étaient plus clairement définies.

Persuadée que la transparence renforce la confiance et l'adoption des meilleures pratiques dans les pays et les organismes de réglementation nucléaire, la Suède a publié le rapport de l'AIEA sur le site Web de la Swedish Radiation Safety Authority.

29. Le maniement en toute sécurité des matières nucléaires et d'autres matières radioactives est de la plus haute importance pour empêcher la prolifération et préserver la sûreté publique. La Suède s'est engagée à enregistrer des informations dans la Base de données sur les incidents et les cas de trafic de l'AIEA comme moyen de répertorier les matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire. Elle participe activement aux réunions d'experts juridiques et techniques organisées dans la perspective de la Conférence des parties à l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires prévue pour 2022, à la suite de l'adoption depuis décembre 2018 d'une feuille de route provisoire destinée à faciliter l'examen de la mise en œuvre de la Convention et de son adéquation. Le Gouvernement suédois est déterminé à promouvoir la mise en œuvre complète et universelle de cette Convention et des autres instruments juridiques qui renforcent la sécurité nucléaire mondiale.

30. La résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité est considérée par la Suède comme un important instrument juridiquement contraignant qui complète les régimes multilatéraux. Au titre de cette résolution, les États doivent appliquer des normes élevées pour obtenir, tenir à jour et échanger des informations pratiques, juridiques et opérationnelles au sujet des structures et des autorités dans les domaines nucléaire et radiologique. La Suède a apporté des contributions volontaires au Bureau des affaires de désarmement afin d'appuyer la mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#) et a été vice-présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par cette résolution durant son mandat au Conseil de sécurité, de 2017 à 2018.

31. La coopération dans les régimes internationaux de contrôle des exportations repose sur une volonté politique partagée de prévenir la prolifération des armes de destruction massive. La Suède est membre du Groupe des fournisseurs nucléaires, du Comité Zangger et du Régime de contrôle de la technologie des missiles, qui jouent tous un rôle dans la non-prolifération des armes nucléaires. En suivant les directives établies par ces régimes, il est plus facile de satisfaire aux engagements internationaux juridiquement contraignants pris au titre du Traité sur la non-prolifération, ainsi qu'au titre de la résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité. La Suède participe activement à tous les régimes majeurs et a présidé de 2013 à 2021 le Groupe d'experts techniques du Groupe des fournisseurs nucléaires chargé de la mise à jour des Directives relatives aux transferts d'articles nucléaires, applicables aux transferts d'articles nucléaires à des fins pacifiques. En tant qu'État membre de l'Union européenne, la Suède applique un règlement communautaire qui a force obligatoire dans le contrôle des exportations suédoises. Une nouvelle version de ce règlement, après refonte, a été publiée en 2021 ; elle vise à moderniser et rendre plus efficace le contrôle des exportations et porte sur les exportations, le courtage, le transit et les transferts de biens à double usage ainsi que sur la fourniture d'assistance technique concernant ce type de biens. Ce règlement sur les biens à double usage sera mis à jour par l'Union européenne tous les ans, en s'adaptant totalement aux modifications déterminées l'année précédente par les régimes de contrôle des exportations. La Suède dispose d'un système de contrôle des exportations rigoureux, efficace et moderne qui s'appuie sur une législation de l'Union européenne régulièrement mise à jour et sur des organismes internes dotés de ressources suffisantes.

32. La Suède a présidé le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques pendant la période 2018/2019 et axé sa présidence sur le renforcement à la fois de la mise en œuvre du Code et de son universalisation. Pendant

que la Suède assumait la présidence, un État supplémentaire (la République togolaise) a adhéré au Code de conduite de La Haye et la résolution biennale de l'Assemblée générale en la faveur de ce Code a été approuvée, obtenant le plus large soutien jamais obtenu jusqu'alors (171 voix pour, 1 voix contre et 12 abstentions) depuis son adoption initiale en 2004.

33. Conformément à l'article VII du Traité sur la non-prolifération, la Suède appuie pleinement la conclusion par les États de traités régionaux de façon à assurer l'absence totale d'armes nucléaires sur leurs territoires respectifs. À cet égard, la Suède est totalement favorable à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient, selon des modalités librement convenues entre tous les États de la région.

34. La Suède est un membre actif du Groupe des Dix de Vienne³. Le Groupe soumet chaque année aux comités préparatoires et à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires un document de travail comportant des recommandations dans plusieurs domaines clés : le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ; respect et vérification ; contrôles à l'exportation ; coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ; sûreté nucléaire ; sécurité nucléaire ; mesures visant à dissuader les parties de se retirer du Traité sur la non-prolifération. Un document de travail mis à jour sera soumis à la dixième Conférence d'examen.

Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

35. La Suède appuie pleinement l'AIEA et le rôle que la technologie nucléaire peut jouer en contribuant à la lutte contre les problèmes de développement actuels et nouveaux et en aidant les États parties en développement dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et des techniques nucléaires, conformément aux articles premier, II et III du Traité sur la non-prolifération.

36. Attestant avec force de la priorité que la Suède accorde à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, la Princesse héritière Victoria de Suède a participé en qualité d'oratrice principale à la Conférence ministérielle sur la science et la technologie nucléaires : enjeux actuels et futurs en matière de développement, organisée par l'AIEA et qui s'est tenue à Vienne en novembre 2018. La déclaration de la Suède a été lue par le Ministre suédois des affaires étrangères, qui a souligné l'importance des objectifs de développement durable et de la contribution de l'AIEA à leur réalisation. La Princesse Victoria a également visité le laboratoire de l'environnement marin de l'AIEA pendant la Monaco Ocean Week en mars 2021 pour manifester son soutien aux activités qui y sont menées en faveur de ces objectifs.

37. La Suède règle chaque année l'intégralité de sa contribution au Fonds de coopération technique de l'AIEA. Depuis 2015, elle verse de plus des contributions pour financer divers projets dans le domaine des utilisations pacifiques visant à mettre en œuvre les objectifs de développement durable, dans le cadre de l'Initiative sur les utilisations pacifiques. Lorsqu'elle envisage le versement de contributions volontaires supplémentaires, la Suède accorde la priorité au milieu marin, et plus particulièrement aux efforts nécessaires pour tracer les déchets plastiques en mer et lutter contre, ainsi qu'à la santé des femmes, en particulier à la prévention et au traitement du cancer du col de l'utérus.

38. Fidèle à sa politique étrangère féministe, la Suède apporte tout son appui aux travaux menés par l'AIEA pour aider les pays en développement à lutter contre les

³ Composé des onze pays suivants : Australie, Autriche, Canada, Danemark, Finlande, Hongrie, Irlande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas et Suède.

cancers féminins. Elle a participé au lancement de l'Initiative de partenariat entre l'Agence internationale de l'énergie atomique et la Banque islamique de développement visant à améliorer l'accès au diagnostic et au traitement des cancers féminins dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire (initiative de lutte contre les cancers féminins). À l'occasion de la Journée mondiale du cancer en 2020, elle a participé à la table ronde sur les cancers féminins de l'AIEA et organisé sa propre manifestation en partenariat avec l'Agence, le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

39. En Europe de l'Est, la Suède continue de coopérer bilatéralement avec l'Ukraine, le Bélarus, la Géorgie, le Moldova et la Fédération russe dans les domaines de la sûreté nucléaire, de la gestion des déchets nucléaires, des techniques de déclassement, de la radioprotection, de l'éducation en matière de non-prolifération nucléaire, de la sécurité nucléaire et de la supervision réglementaire. Elle entame également une coopération bilatérale avec l'Arménie dans les mêmes domaines.

40. La Suède participe activement aux conventions relatives à la sûreté nucléaire, en élaborant des rapports nationaux, en examinant les rapports et les exposés d'autres parties et en faisant participer des fonctionnaires à la gestion des réunions d'examen. Le huitième rapport national de la Suède au titre de la Convention sur la sûreté nucléaire a été présenté au secrétariat de l'AIEA en août 2019. Ce rapport rend compte des progrès accomplis de mars 2016 à avril 2019 au regard des objectifs de la Convention. Les problèmes de sûreté concernent notamment le déclassement des réacteurs et la préparation de la poursuite de l'exploitation sûre des réacteurs restants, y compris la gestion du vieillissement, la disponibilité des compétences et l'entretien de la culture de sûreté. En raison de la pandémie, la réunion d'examen de 2020 a été reportée. Il a ensuite été décidé de regrouper les huitième et neuvième cycles d'examen. La prochaine réunion d'examen aura lieu en mars 2023. La Suède participe aux groupes de travail de l'AIEA, de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire et de la Commission européenne sur la sûreté nucléaire et sur les aspects législatifs, techniques et réglementaires.

41. Le septième rapport national de la Suède au titre de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs a été soumis au secrétariat de l'AIEA en octobre 2021. Il sera présenté et examiné à la réunion d'examen des parties contractantes qui aura lieu en juin et juillet 2022. La Suède participe aux groupes de travail de l'AIEA, de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire et de la Commission européenne sur la gestion des déchets nucléaires et du combustible usé et le déclassement des réacteurs nucléaires et sur les aspects législatifs, techniques et réglementaires.

42. La Suède participe activement à un large éventail d'activités de l'AIEA destinées à améliorer et à harmoniser la sûreté et la sécurité nucléaires et la radioprotection, notamment en collaborant avec la commission et les comités chargés des normes de sûreté à l'AIEA, mais aussi en mettant à la disposition de l'Agence un grand nombre d'experts pouvant participer aux divers services d'évaluation par les pairs offerts par l'Agence.

43. Une mission complète du Service intégré d'examen de la réglementation a été effectuée en Suède en 2012. Le Gouvernement a par la suite demandé un suivi, qui a été effectué en 2016. Il a également officiellement prié l'AIEA de mener une nouvelle mission d'évaluation par les pairs en Suède, qui ferait intervenir le Service intégré d'examen de la réglementation (sûreté) en 2022 puis Artemis (gestion des déchets) en 2023.

44. La Suède attache une grande importance à l'utilisation et au développement de mécanismes internationaux d'examen par les pairs et à la mise en commun des

meilleures pratiques entre les États dans les divers domaines pertinents. Des experts suédois participent tous les ans à plusieurs missions d'évaluation par les pairs de l'AIEA, afin de recueillir et de diffuser des données d'expérience utiles et de conserver une réserve d'experts ayant une formation dans les domaines pertinents.
